

Procédures et règlements (Ph.D.)

Exigences à l'inscription :

- Avoir complété et signé l'entente cadre étudiant(e)/superviseur
- Avoir complété le plan d'études
- Avoir complété le formulaire d'enregistrement du projet de recherche
- Avoir complété le formulaire de la composition du comité de thèse

Scolarité :

- Minimum de 6 trimestres à temps plein
- Durée moyenne du doctorat : 4 ans
- Durée maximale de 15 trimestres. Une prolongation d'un an peut être accordée pour des raisons exceptionnelles.

Objectifs :

Ce programme constitue un apprentissage à la recherche scientifique en bio-informatique, à sa communication et à sa valorisation. Chaque étudiant est encadré par un professeur ou chercheur chevronné qui l'accueille dans son laboratoire et le guide dans son projet de recherche. Au terme de ses travaux, qui durent habituellement entre deux et cinq ans, le diplômé peut entrer directement sur le marché du travail ou poursuivre sa formation pendant un stage postdoctoral en vue d'accéder ultérieurement à un poste de recherche.

Évaluation :

- Compléter le formulaire Rencontre étudiant(e)/directeur une fois par année
- Compléter le formulaire Rencontre étudiant(e)/parrain ou codirecteur une fois par année
- Rencontrer le comité de thèse et compléter le formulaire requis une fois par année
- Examen de synthèse pré-doctoral
- Thèse de doctorat

IMPORTANT : Aucun étudiant(e) ne sera inscrit aux trimestres subséquents s'il n'a pas complété les formulaires d'évaluation avec son professeur, son parrain/codirecteur ou son comité

Examen de synthèse pré-doctoral :

- Pour les étudiants détenteurs d'une maîtrise, l'examen doit se faire avant la fin du sixième trimestre
- Pour les étudiants qui ont effectués un passage accéléré au PhD, l'examen doit se faire avant la fin du quatrième trimestre

Thèse de doctorat :

- Soumettre les formulaires « Avis de dépôt » et « Nomination du jury de thèse » - Possibilité de déposer une thèse classique
- Possibilité de déposer une thèse par articles. Dans ce cas, l'étudiant doit être le premier auteur d'au moins deux manuscrits. Les manuscrits doivent être publiés ou acceptés.